

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, François Monière, Gilles Schryer et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale adjointe Lyz Beaulieu, ainsi que 13 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire Stéphane Roy souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, débutant à 20 heures.

279-10-2019 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que les
points 7.6, 10.8 et 12.2 soient retirés de l'ordre du jour.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

280-10-2019 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que les
procès-verbaux des séances ordinaires des 6 et 20 août ainsi que des 10 et 17
septembre 2019, soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE.

281-10-2019 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2019 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 50 866,12 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8435, 8438, 8441, 8442, 8445, 8447 et 8448 pour un montant de 12 198,66 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 27313-6K78M et 26611-72631 pour un montant de 894,99 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 30 septembre 2019 pour un montant de 67 913,89 \$;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire donne de l'information sur les sujets suivants :

1. Suite à une recommandation de notre députée Mme Jeannotte, le ministère des Transports accorde à la Municipalité une aide financière de 25 434 \$ pour des travaux d'amélioration des routes municipales.

2. Le Ministère des Transports entreprend le processus d'appel d'offres public en vue d'effectuer les travaux de démolition du tablier du pont P-05680 situé sur la route 309 Sud

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivant ont déposés au conseil municipal par la directrice générale adjointe, Lyz Beaulieu à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 25310-65JCC, 23811-63242, 23110-6INB1, 22815-6SAT, 24211-6NQAL, 24817-67QD2, 22010-6CAC1, 25310-68LC9, 21916-6RUDO, 23111-6AI9W, 22010-69IX et les numéros de chèques 8347, 8348, 8349, 8403, 8404, 8405, 8408 au montant de 10 138,47 \$;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

282-10-2019

ABROGER LES RÉSOLUTIONS 225-08-2019 ET 226-08-2019

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que suite au départ de la directrice générale, on doit abroger les résolutions suivantes :

- 225-08-2019 Formation sur l'Arrivée en scène de l'Autorité des marchés publics et Jurisprudence récente en gestion municipale.
- 226-08-2019 ADMQ – Colloque de zone

ADOPTÉE.

283-10-2019

RIDL – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2020 déposer par la RIDL.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

284-10-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0518

ATTENDU QU'UNE demande est faite en lien avec la marge de recul arrière pour régulariser l'emplacement du bâtiment principal portant sur un empiètement de 0.06 mètre selon le certificat de localisation de Denis Robidoux, arp. géo. minute : 14 228;

ATTENDU QUE cette marge est en rapport avec un cours d'eau (Ruisseau Pimbina);

ATTENDU QU'UN permis a été émis en 1999;

ATTENDU QU'À cette époque, il n'y avait pas d'obligation de fournir un certificat d'implantation;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

ADOPTÉE.

DÉROGATION MINEURE 2019-0575

285-10-2019

ATTENDU QUE cette demande concerne une nouvelle construction pour un abri attenant à un garage faisant partie intégrante du bâtiment principal selon le plan fourni par le demandeur, à partir d'un certificat de localisation de Gilles Dupont arp. géo. minute : 27 782;

ATTENDU QUE cette demande concerne la marge recul latérale avec un empiètement de 4.71 mètres sur une marge prescrite à 7 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire a une lettre de consentement de son voisin qui ne s'objecte pas à sa demande;

ATTENDU QUE si cette demande est refusée, ça ne portera pas préjudice sérieux au demandeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à la majorité que cette demande soit refusée.

ADOPTÉE.

DÉROGATION MINEURE 2019-0582

Dossier reporté à une séance ultérieure.

286-10-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0634

Après plusieurs discussions le dossier est reporté à une séance ultérieure

REPORTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

CLÔTURE DE L’AFFICHAGE À L’INTERNE - POSTE SAISONNIER RÉGULIER

Dossier reporté à une séance ultérieure.

287-10-2019

AFFICHAGE D’EMPLOI SUR APPEL – CHAUFFEUR OPÉRATEUR, DÉNEIGEUR

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de

procéder à l’affichage d’emploi sur appel pour un chauffeur opérateur, déneigeur

ADOPTÉE.

288-10-2019

RÉDUCTION DE VITESSE SUR LE CHEMIN O’NEIL – INSTALLATION DE DOS D’ÂNE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de

refuser d’installer des dos d’âne afin de réduire la vitesse sur le chemin O’Neil

ADOPTÉE.

289-10-2019

APPEL D'OFFRE – SEL POUR LA SAISON HIVERNALE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité de
permettre au Directeur de la Voirie, Monsieur Mario St-Louis de procéder à
l'appel d'offre pour l'achat du sel pour la période hivernale.

ADOPTÉE.

290-10-2019

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE- ÉTAT DE SITUATION – PROGRAMME DE VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la demande d'appui reçu de la MRC de La Matapédia, au terme de la résolution CM 2019-113 concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures ont été sous-financés dans les 25 dernières années;

ATTENDU QUE la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu;

ATTENDU QUE la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL de la MRC d'Antoine-Labelle prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2017 à 2021 inclusivement;

ATTENDU QUE seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – volets Redressement des infrastructures locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE les nouvelles exigences du PAV requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAV et que les municipalités doivent engager des frais importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

ATTENDU QUE le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAV pour un montant dépassant largement son budget annuel pour l'année 2019-2020 qui est de 70 M\$;

ATTENDU QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets et les ressources requises permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec via le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAV;

ATTENDU QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux des routes locales 1 et 2 non identifiés au PIIRL via le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du PAV;

Il est proposé par François Monière, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce, à la hauteur des demandes déposées.

Il est de plus résolu de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes, en plus d'acheminer la présente résolution à toutes les MRC du Québec pour demande d'appui.

ADOPTÉE.

291-10-2019

REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité
d'inscrire M. Jean-Pierre St-Louis pour une formation proposée par l'APSAM qui se tiendra à la Municipalité de Lac-des-Écorces le 23 octobre prochain aux coûts de 119,36\$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 32000 454 «*Formation voirie*».

ADOPTÉE.

292-10-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉQUIPEMENTS À NEIGE POUR LE CAMION 6 ROUES F5500

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

ATTENDU QU'UN appel de soumissions sur invitation a été fait en bonne et due forme pour les équipements à neige à Usinage A. St-Jean inc et à la compagnie Équipements lourds Papineau

ATTENDU QUE seul Usinage St-Jean inc. a fait parvenir une soumission pour l'acquisition d'une sableuse 9 pieds et une pelle de 9 pieds pour un montant de 27 582,50\$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Usinage A. St-Jean inc.

ADOPTÉE.

293-10-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR CHARGEUR SUR ROUES – CRÉDIT BAIL 5 ANS

ATTENDU QUE la résolution 265-09-2019 autorisait le lancement d'appel d'offres sur le système électronique gouvernemental pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ayant déposés une offre étaient les suivants, à savoir :

- Longus Équipement inc.
- Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont Ltée

ATTENDU QUE Longus Équipement est le soumissionnaire le plus bas à avoir déposé une offre;

ATTENDU QUE la soumission est conforme au devis, au montant de 218 912,40 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir d'un crédit-bail sur 5 ans pour le financement de ce véhicule;

ATTENDU QUE la firme de crédit municipal et manufacturier REXCAP inc. offre un financement au taux de 3,19%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'adjudiquer le contrat d'achat du chargeur sur roues à Longus Équipement, au montant de 218 912,40 \$. Il est de plus proposé que le financement soit fait auprès de la firme de crédit municipal et manufacturier REXCAP inc. au taux de 3,19% sur un terme de 5 ans.

Il est de plus précisé, par la présente, que crédit-municipal et manufacturier REXCAP inc. agit comme agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit bailleur-contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Il est résolu d'autoriser M. le maire Stéphane Roy, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Daisy Constantineau, à signer tous les documents requis aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE.

INCENDIE

294-10-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Gilles Schryer et appuyé par Julie Sylvestre et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces 4 pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

295-10-2019

ACHAT DU RÉSERVOIR SOUTERRAIN

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité de
procéder à l'achat à la compagnie L'Arsenal d'un réservoir souterrain d'une
capacité de 45 000 litres au prix de 21 250 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

296-10-2019

PLANIFICATION SEMAINE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ POUR HALLOWEEN

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser une dépense de 1000,00\$ pour la planification de la semaine de
prévention et l'activité de sécurité de l'Halloween.

ADOPTÉE.

297-10-2019

ACHAT DE 2 PORTE-VOIX

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
procéder à l'achat de 2 porte-voix dans le cadre de la Plan de mesures
d'urgence.

ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

298-10-2019

BUDGET POUR LE FESTIVAL COUNTRY 2020

Dossier reporté à une séance ultérieure.

REPORTÉE.

CRÉATION DE POSTE – JOURNALIER SPÉCIALISÉ AU SERVICE DES LOISIRS

Dossier reporté à une séance ultérieure.

299-10-2019

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA 2^E PORTION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
verser à la Corporation du Parc du Poisson Blanc la 2^e portion de la
subvention municipale soit 30 000,00\$.

ADOPTÉE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

300-10-2019

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DE MAZOUT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité de
permettre au Club Amico d'installer un réservoir de mazout secteur de la rue St-
Louis sur le terrain appartenant à la Municipalité conditionnellement à certaines
règles qui seront approuvées par les deux parties.

ADOPTÉE.

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 21h25.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire